COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2014 - 20h30

Membres présents :

Michel BRUN
Jean DIDIER
Denis FALCOZ
André BONNET
Solange GRAND
Pierre PERSONNET
Bruno RAMBAUD
Marc ROBERT
Pierrick VIAL

Membre(s) absent(s) excusé(s):

Stéphanie DUFRENEY a donné pouvoir à Pierrick VIAL Maryse BONNET a donné pouvoir à Marc ROBERT

Membre(s) absent(s):

néant

Date de convocation: 09/12/14

Ordre du jour :

- 1. Marchés d'assurances pour la mairie 2015-2019
- 2. Tarifs communaux pour 2015
- 3. Tarifs de la redevance de l'assainissement 2015
- 4. Projet immobilier Place Opinel (vente des terrains par dation en paiement)
- 5. Décisions modificatives
- 6. Questions diverses



1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte rendu de la séance du 21 novembre. Ce compte-rendu est approuvé avec une réserve de Marc ROBERT qui précise avoir été contre le vote des prises en charge par le CCAS à hauteur de 50% et souhaitait que le système de la saison 2013/2014 soit reconduit.

2. Marchés d'assurances 2015/2019

Monsieur le Maire expose que le Cabinet AUDITASSUR (Bernard Chalas) s'est vu confier la charge d'organiser la consultation des marchés d'assurance (les contrats actuels arrivent à échéance au 31/12) et d'analyser techniquement les différentes offres parvenues en mairie. Mr Chalas a présenté aux membres de la Commission d'Appel d'Offres du 04/12 son rapport d'analyse. Ce marché a été lancé selon la Procédure Adaptée, pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2019.

Il comporte 5 lots:

- Lot 1 : Dommages aux Biens de la Mairie.
- Lot 2 : Flotte Automobile de la Mairie.
- Lot 3 : Responsabilité Civile Générale de la Mairie.
- Lot 4 : Risques statutaires des Agents CNRACL de la Mairie.
- Lot 5 : Protection fonctionnelle des Agents et des Élus de la Mairie.

lot 1 : trois offres ont été réceptionnées en mairie :

- SMACL (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales),
- Cabinet Breteuil
- ALLIANZ, Agent BONNEFOY à St Jean de Maurienne.

Mr Chalas propose de retenir l'offre **ALLIANZ/ BONNEFOY** qui peut être considérée comme la mieux classée au tarif de **7 663.83€.**

lot 2 : deux offres ont été réceptionnées en mairie :

- SMACL
- Cabinet Breteuil

L'option bris de machines comprise, le Cabinet **Breteuil** propose la meilleure offre avec une prime de **4.678,79€.**

lot 3 : trois offres ont été réceptionnées en mairie :

- SMACL (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales),
- Cabinet Breteuil
- ALLIANZ, Agent BONNEFOY à St Jean de Maurienne.

Après analyse, l'offre **BONNEFOY à 1.062,89€** est la mieux classée.

lot 4 : deux offres ont été réceptionnées en mairie :

- GROUPAMA, assureur actuel.
- SOFCAP

L'offre **GROUPAMA**, avec une proposition à **11 625.24€** (remboursement des charges patronales inclus) est la mieux classée.

lot 5 : trois offres ont été réceptionnées en mairie :

- SMACL
- FOCH/CFDP
- ALLIANZ, Agent BONNEFOY à St Jean de Maurienne.



L'offre SMACL, avec une prime à 156.96€ peut être considérée comme la mieux classée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les choix proposés par le cabinet Auditassur et validés par la CAO pour les marchés d'assurance 2015-2019.

Il reconduit aussi la mission de conseil du cabinet Auditassur sur la même période.

3. Tarifs communaux 2015

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs des différentes locations, vacations et indemnités à compter du 01/01/15:

Indemnités:

Indemnité de régisseur (droit de place, bibliothèque, garderie):	135€/an
Vacation (tarif horaire):	SMIC / IM 308
Prime d'accueil aux gîtes de Montrond:	52€/accueil
Prime d'accueil à la salle des fêtes :	. 52€/accueil

Logements:

appartements de Montrond:	436€/mois
studio/cabine Centre d'accueil	. 273€/mois
studio Centre d'accueil	. 218€/mois
appartement Centre d'accueil	727€/mois
appartement Centre d'accueil (location en chambres)	250€/mois TCC

Locations:

Salles de réunion :

(mairie, mairie annexe, « Casse-Massion » et Chalmieu)	82€
Salle du gîte du Chalmieu (utilisation repas/soirée)	107€
Salle de motricité	cf salle des fêtes coefficient 1
Espace "Casse-Massion"	sur devis
Matériel* tractopelle	94€/heure
chargeuse	104€/heure
*+35€ de prise en charge, toute heure commencée est du	ue.

Salle des fêtes et salle de motricité (coefficient 1)

	salle + bar* (vin d'honneur, réunion,)	salle + bar* + cuisine (soirée repas, mariage)	salle + bar* + cuisine + vaisselle (soirée repas, mariage)	Utilisation sportive	sono
Coefficient	1	1.5	2	-	
Association s locales**	94.00 €	139.00 €	186.00 €	GRATUIT	109€
Privés locaux	107.00 €	160.00 €	214.00 €	23 € /h	131€
Privés ou associations extérieurs	197.00 €	295.00 €	394.00 €	23 € /h	

^{*} Des verres "gobelets" sont mis à disposition avec le bar

^{**} Concerne les utilisations de la salle à titre privée (interne à l'association) ; GRATUIT pour les associations locales quand l'utilisation de la salle est à vocation d'animation publique.



SALLES	Utilisation pour moins de 100 personnes	55.00 €
HORS-SAC	Utilisation pour plus de 100 personnes	109.00 €

Monsieur le Maire rappelle que la location des salles donne lieu à la signature d'une convention prévoyant les conditions d'utilisation et le versement d'une caution de 200€ qui sera portée à 500€ en cas de réservation de la sonorisation à la salle des fêtes.

Un règlement et un état des lieux y sont annexés et l'entrée et la remise des locaux se fait en présence de l'agent d'entretien/gardien. Le Conseil Municipal souhaite que cette procédure soit appliquée même en cas d'utilisation gracieuse par les associations locales ou extérieures.

4. Tarifs pour l'assainissement collectif en 2015

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal une réflexion sur le tarif à adopter pour le service de l'assainissement collectif qui demeure de la compétence communale. Après discussion, le Conseil Municipal fixe le tarif pour la redevance d'assainissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 comme suit :

Part fixe: 51€

Consommation: 1,43€ / m3

Sur la base de 120m3 d'eau consommés, cette redevance d'assainissement porte le prix du m3 à 1.855€.

Ces tarifs sont facturés proportionnellement aux consommations d'eau potable relevées par le service de la Communauté de Communes de l'Arvan, à tous les usagers raccordés à un réseau de collecte.

Ne sont pas concernés les usagers de l'eau potable des hameaux de Gevoudaz, Le Collet et Belleville, ainsi que les usagés identifiés hors d'un réseau d'assainissement collectif, qui devront par ailleurs être en mesure de fournir des attestations de bon fonctionnement de leur installation d'épuration.

5. Projet immobilier Place Opinel (vente des terrains par dation en paiement)

Monsieur le Maire donne lecture du projet de compromis de vente rédigé par Me Delafontaine-Bovier-Lapierre notaire à Saint Pierre d'Albigny, qui prévoit les conditions de la vente des terrains sur lesquels sera édifié le projet de la Place du Village, comprenant 16 logements, 5 surfaces commerciales et les parkings afférents (dont une partie en sous-sol). Ce compromis sera signé entre la commune, représenté par son maire, et la SCCV les Aiguilles, représentée par MM Perri. La surface totale des parcelles objet du compromis est de 1 877m2, ces terrains viabilisés seront libres de toute canalisation en sous-sol et la commune se chargera de faire réaliser le bornage préalable à la signature de l'acte authentique. En compensation du prix fixé à 240 000€ et conforme à l'évaluation de France Domaine, la commune recevra en pleine propriété un local commercial livré achevé et prêt à meubler, d'une superficie de 100.20m2 environ, situé au rez-de-chaussée, ainsi qu'une réserve d'une superficie d'environ 100.37m2, située en sous-sol, livrée « brute ». Après discussion sur les délais à appliquer aux différentes conditions suspensives, le Conseil Municipal avec 9 voix pour et 2 abstentions (M Robert et M Bonnet) autorise le Maire à le signer.



6. Décisions modificatives

Le Conseil Municipal charge la commission des finances de se réunir dès que les dernières écritures de l'année seront passées pour envisager les résultats 2014 et les prévisions 2015.

Le Conseil Municipal autorise le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2014 à l'EPIC Albiez Tourisme à hauteur de 77 000€ ainsi que la dotation d'équipement arrêtée à 10 859€.

7. Questions diverses

Point financier avec l'association « OT des Albiez »

Pierre Personnet expose que suite à la décision du 21 novembre dernier de ne pas verser la subvention nécessaire à la clôture du bilan de l'association « OT des Albiez » avant que ne soit dissoute cette association devenue sans objet, il a approfondi la question qui recoupe plusieurs aspects, explicités dans une note de synthèse transmise aux conseillers municipaux. Les trois aspects sont la liquidation de l'association, le financement de la dette d'environ 6000€ et le sort du duplicopieur, qui continue d'être utilisé par Albiez Tourisme alors que le contrat serait caduque à la dissolution de l'association. Après discussion et conscient de l'intérêt de finaliser ces points avec la rigueur qui s'impose, le Conseil Municipal charge le maire de solliciter de l'assureur au titre de la protection juridique le concours d'un avocat spécialisé dans ce domaine.

Déneigement 2014/2015

Indemnités d'astreinte au personnel communal chargé du déneigement

Considérant les règles régissant l'attribution de primes et d'astreintes au personnel communal par les lois et décrets propres à la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal, autorise le paiement au personnel communal chargé du déneigement durant la période hivernale (du 1er décembre au 30 avril) d'une indemnité d'astreinte de 149.48€ par semaine à raison de deux semaines par mois (en alternance) soit 298.96 € par mois.

Déneigement de la Route Départementale

Après discussion, le Conseil Municipal considère que l'intérêt d'interrompre le salage en traversée de village est moindre et demande aux services du Département chargé de l'entretien des routes (TDL de Maurienne) de procéder au salage en continue.

Prestations de déneigement

Le Conseil Municipal valide la proposition de la CAO et retient les offres de déneigement de Rambaud Albiez Service et SARL Mollaret-Constantin pour compléter le travail des services municipaux à Montrond et au Mollard notamment.

Location garage bus

Le Conseil Municipal décide de poursuivre la location du garage appartenant à Marcel Rambaud pour le bus communal, pour un montant annuel de 2000€ à compter du 1^{er} janvier 2015 (1 abstention, A Bonnet).

Echange commune/ GIRARD Jérémy

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'échange de terrain au lieu-dit la Fesse, entre les parcelles YS 201 et YS 10, sur environ 4 m2. Considérant l'intérêt de cet échange, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le principe et charge le secrétariat général d'organiser la procédure de cet échange sans soulte entre la commune et Jérémy Girard.



Exploitation forestière

Le Conseil Municipal approuve la proposition de MM Bonnet et Robert d'acquérir le terrain parcelle 02 et 130 sur la route du Frégny à hauteur du Collet, à 0.5€ le m2 ainsi qu'une indemnisation forfaitaire pour le bois à hauteur de 400€, afin de faciliter les opérations forestières. 1 abstention de P Personnet.

Forfait de Remontées Mécaniques des employés communaux

Après discussion sur le bien-fondé de cette mesure et avec 10 voix pour (1 contre, D Falcoz), le Conseil Municipal décide de reconduire la pratique d'octroyer à chaque agent qui le souhaite un forfait de RM à titre d'avantage en nature.

Indemnité à Madame la Responsable de la Trésorerie

Considérant la charge de travail générée par les transferts de compétence de l'eau et de l'exploitation du domaine skiable notamment, le Conseil Municipal avec 9 voix pour et 2 abstentions, accepte de verser à titre d'indemnité de conseil à Mme Besson la somme de 862€ pour l'année 2014.

Assermentation de personnel de contrôle sur les pistes de ski

Monsieur le Maire informe que des personnes seront assermentées pour réaliser des contrôles « volants » de titres de transport sur les remontées mécaniques cet hiver et demande au secrétariat général de prévoir le mode opératoire de cette démarche.

La séance est levée à 00h30

Le Maire Jean Didier

